FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 29 RUE PORTE DE CHAUX – 25 340 PAYS DE CLERVAL

Exercice 2025
(01/01/2025 - 31/12/2025)

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Établissement de Saône
2 rue de la Croix de Mission 25660 SAÔNE
03 81 25 56 37 - audit@agiliance.fr

Établissement de Vesoul
CS 90232 70004 VESOUL CEDEX
03 84 97 50 00 - audit@agiliance.fr

Établissement de Roche-lez-Beaupré
9 rue de Faltans 25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE
03 81 60 52 72 - audit@agiliance.fr

SAS au capital de 15 000 € - SIREN 818 047 987 - APE : 6920 Z - RCS BESANCON - Identification intracommunautaire FR 32 818 047 987
Société de Commissariat aux Comptes inscrite auprès de la cour d'Appel de Besançon et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Besançon-Dijon

FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

SIEGE SOCIAL : 29 RUE PORTE DE CHAUX – 25 340 PAYS DE CLERVAL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Aux sociétaires,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er Janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans l'annexe des comptes annuels dans les faits caractéristiques de l'exercice concernant : le changement de plan comptable.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées ci-après, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES LA TOUR D'ALIX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son activité. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Roche-Lez-Beaupré,
Le Commissaire aux Comptes

SAS AGILIANCE AUDIT
Représentée par :
Alexine GOUX, Associée Signataire

Signé par Alexine Goux
Le 22 avr. 2026

AGILIANCE doc_Bvvk
tx_aZWyPZ7y1gxn

BILAN AU 31 DECEMBRE 2025

ACTIF	BRUT	AMORT.	NET 25	NET 24	PASSIF	NET 25	NET 24
IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations	46 164 €	39 585 €	6 579 €	10 448 €	Report à nouveau	214 247 €	199 482 €
					Report à nx ss contrôle des financeurs	139 983 €	115 859 €
					dont Cmne Pays de Clerval	*104 101 €*	*110 136 €*
					dont FRANCAS	*400 €*	*400 €*
Cautions	0 €		0 €	0 €	*dont SIVOM et CC2V*	*35 482 €*	*5 323 €*
					Réserves	32 352 €	32 352 €
Autres titres	0 €		0 €	0 €	Résultat de l'exercice	12 684 €	38 889 €
					Subvention d'investissement	0 €	0 €
TOT. ACTIF IMMOBILISE	**46 164 €**	**39 585 €**	**6 579 €**	**10 448 €**	***TOT. FONDS PROPRES***	**399 266 €**	**386 582 €**
CIRCULANT					***PROVISIONS***		
					Provisions pour risques et charges	7 781 €	5 691 €
					DETTES		
Clients et comptes rattachés	46 571 €	248 €	46 323 €	42 443 €	Dettes fournisseurs	17 096 €	23 353 €
Autres créances diverses	65 816 €	0 €	65 816 €	68 624 €	Autres dettes diverses	287 €	389 €
					Dettes fiscales et sociales	55 419 €	49 810 €
					Dettes financières	0 €	0 €
Disponibilité	364 452 €		364 452 €	344 600 €	Pdt constatés d'avance	4 799 €	1 620 €
Charges constatées d'avance	1 478 €		1 478 €	1 331 €			
TOT. ACTIF CIRCULANT	**478 317 €**	**248 €**	**478 069 €**	**456 998 €**	***TOTAL DES DETTES ET PROVISIONS***	**85 382 €**	**80 864 €**
TOTAL DE L'ACTIF	**524 481 €**	**39 833 €**	**484 648 €**	**467 445 €**	**TOTAL DU PASSIF**	**484 648 €**	**467 445 €**

Familles Rurales Tour d'Alix

AG

Compte de résultat avec SIG

GLOBAL

du 01/01/25 au 31/12/25

COMPTE DE RESULTAT	Réal. N	Réal. N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 000,00 €	3 000,00 €
Cotisations différents échelons	3 000,00 €	3 000,00 €
Ventes de biens et de services	288 997,22 €	257 172,38 €
Participation des familles	246 826,65 €	254 920,00 €
Participations diverses	3 537,50 €	2 252,38 €
Part. associations MAD personnel	38 633,07 €	0,00 €
Vente de marchandises	0,00 €	0,00 €
CAF PSO/PSU	0,00 €	0,00 €
Remise accordée	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Concours publics	268 923,55 €	233 538,17 €
Subvention CTG	78 668,00 €	75 725,42 €
Subvention PSO/PSU	190 255,55 €	157 812,75 €
CAF PSU	0,00 €	0,00 €
Subvention MSA	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil departemental	0,00 €	0,00 €
Subvention Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions autres	0,00 €	0,00 €
Produits de tiers financeurs Subventions d'exploitation	87 668,94 €	98 103,52 €
Subventions fonct.CAF	0,00 €	0,00 €
Subventions Etat	0,00 €	0,00 €
Subventions intercommunales	46 173,60 €	69 726,49 €
Subventions communales	34 259,00 €	21 554,97 €
Subventions Conseil départemental	0,00 €	0,00 €
Subventions Conseil régional	0,00 €	0,00 €
Subventions diverses	7 236,34 €	6 822,06 €
Produits de tiers financeurs Ressources liés à la générosité du public	0,00 €	0,00 €
Dons legs Mécénat	0,00 €	0,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciation, provisions et transfert de charges	122,60 €	36 431,57 €
Quote part de sub. equipement	0,00 €	0,00 €
Transferts de charges Chorum CPAM	0,00 €	0,00 €
Autres transferts de charges d'exploitation	0,00 €	36 143,70 €
Reprises sur provision	122,60 €	287,87 €
Utilisation des fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Autres produits	1 204,93 €	230,10 €
Produits divers de gestion courante	958,63 €	0,28 €
UDAF Fds special	246,30 €	229,82 €
Total I	649 917,24 €	628 475,74 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Cotisations	2 981,00 €	2 977,00 €
Cotisations différents échelons.	2 981,00 €	2 977,00 €
Achats	20 973,47 €	23 064,23 €
Alimentation Boisson	9 256,99 €	8 692,29 €
Fournitures d'activites	4 126,58 €	3 936,71 €
Fournitures d'entretien	2 502,39 €	3 494,35 €
Couches	1 963,75 €	1 012,12 €
Eau Electricite	0,00 €	0,00 €
Combustibles et Carburants	0,00 €	0,00 €
Fournitures diverses	3 123,76 €	5 928,76 €
Achats de marchandises	0,00 €	0,00 €
Remises accordées	0,00 €	0,00 €
Autres achats et charges externes	192 957,83 €	207 863,32 €
Sous traitance repas	105 323,37 €	107 285,69 €
Loyers et charges locatives locaux	0,00 €	0,00 €
Locations	2 914,52 €	3 073,54 €
MAD locaux	5 520,00 €	5 520,00 €
Entretien et réparation	3 647,81 €	3 965,73 €
Prime d'assurance	1 232,88 €	1 163,02 €
Services extérieurs divers	0,00 €	0,00 €
MAD du personnel	58 732,10 €	70 182,12 €
Programme pedagogique	3 099,40 €	5 060,92 €
Honoraires	4 953,50 €	3 909,92 €
Transports	1 412,00 €	2 388,01 €
Hebergement	0,00 €	0,00 €
Reception restauration	587,00 €	131,10 €

Frais de deplacement	2 015,48 €	1 900,09 €
Frais de structure divers	3 519,77 €	3 283,18 €
Impôts, taxes et versements assimilés	1 793,40 €	0,00 €
Taxe sur salaire	1 505,62 €	0,00 €
Taxe transport	0,00 €	0,00 €
Taxes diverses	287,78 €	0,00 €
Salaires et traitements	413 220,82 €	381 431,06 €
Rémunération du personnel	407 848,90 €	373 441,94 €
Frais divers	0,00 €	0,00 €
Medecine du travail	1 728,00 €	1 579,20 €
Formation du personnel	3 643,92 €	6 409,92 €
Dotations aux amortissements et provisions	6 906,28 €	4 969,21 €
Dotation aux amortissements	4 568,34 €	2 692,93 €
Provision charges et risques divers	248,12 €	122,60 €
Provisions depart en retraite	2 089,82 €	2 153,68 €
	0,00 €	0,00 €
Autres charges	118,25 €	9,45 €
Charges diverses de gestion courantes	118,25 €	9,45 €
Subventions accordées	0,00 €	0,00 €
Pertes sur créances irrécouvrables	0,00 €	- €
Cotisation UDAF	0,00 €	0,00 €
Total II	638 951,05 €	620 314,27 €
1- RESULTAT D'EXLOITATION (I-II)	**10 966,19 €**	**8 161,47 €**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers divers	1 718,21 €	969,44 €
Total III	1 718,21 €	969,44 €
CHARGES FINANCIERES		
Interets des emprunts	0,00 €	0,00 €
Frais financiers divers	0,00 €	0,00 €
Total IV	0,00 €	0,00 €
2- RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 718,21 €**	**969,44 €**
3- RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**12 684,40 €**	**9 130,91 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
Produits sur exercices anterieurs	0,00 €	30 050,20 €
Produits des cessions d'él. Actifs	0,00 €	0
Total V	0,00 €	30 050,20 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,77 €
Charges sur exercices antérieurs	0,00 €	290,95 €
VNC des elements actifs cedes	0,00 €	- €
Total VI	0,00 €	291,72 €
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**0,00 €**	**29 758,48 €**
Impots sur les bénéfices (VIII)	0,00 €	0,00 €
Impots sur les sociétés	0,00 €	- €
Total des produits (I+III+V)	**651 635,45 €**	**659 495,38 €**
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	**638 951,05 €**	**620 605,99 €**
EXCEDENT OU DEFICIT (résultat net)	**12 684,40 €**	**38 889,39 €**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de locaux		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
Total	**0,00 €**	**0,00 €**

Je certifie sur l'honneur la sincérité des renseignements indiqués ci-dessus

Fait à Besançon
Le : 12/03/2026
Nom et Qualité du signataire :
Lionel MIGLIACCIO

Familles Rurales La Tour d'Alix

ANNEXE 2025

Exercice clos le 31/12/2025
Durée : 12 mois

Résultat	12 684 €
Total du bilan	484 648 €

Les notes indiquées ci-après, font parties intégrantes des comptes annuels.

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Familles Rurales La Tour d'Alix est une association loi 1901 qui agit pour les familles afin de :

- Répondre à leurs besoins
- Les accompagner dans leurs missions d'éducation
- Défendre leurs intérêts

Les activités de l'association se structurent en trois parties :

- Des activités socio-culturelles
- La représentation et l'animation
- Des services notamment l'accueil de la petite enfance, les accueils loisirs enfants.

L'association la tour d'Alix gère un multi-accueil de 18 places.
L'AL est en co-gestion avec les Francas depuis octobre 2019, en effet la CC2VV a décidé d'uniformiser le fonctionnement des différents centres de loisirs afin de proposer aux familles un service et des tarifs uniques, quelques soit leur commune de résidences de la CC2V
L'association gère l'activité gym (1 fois par semaine les jeudis de 8h15 à 9h15) et organise une fois par an le vide grenier (en juin)

2 FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Modification du plan comptable

Rappel sur l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat dégagé à la clôture de l'année 2024 a été affecté conformément à la décision de l'Assemble générale de la façon suivante :

- Report à nouveau association		14 765,06 €
- Report à nouveau Commune Pays de Clerval	-	6 034,94 €
- Report à nouveau FRANCAS		- €
- Report à nouveau SIVOM		30 159,27 €
Total Résultat 2024		**38 889,39 €**

3 EVENEMENT POSTERIEUR DE L'EXERCICE

RAS

4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
D'une manière générale, le matériel est amorti sur 3 ans, hormis le gros mobilier qui est amorti sur 5 ans et les véhicules sur 7 ans.

La méthode de provision de l'indemnité de départ en retraite a été modifiée afin de permettre un lissage de la provision sur les années restantes à travailler.
La provision est calculée pour les salariés susceptibles de partir en retraite dans 10 ans et est divisée en proportion égale entre les années restants à travailler avant le départ à la retraite.

5 COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LES COMPTES DE BILAN ACTIF

Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	4 844,64 €	- €	- €	4 844,64 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	8 838,19 €	700,00 €	69,89 €	9 468,30 €
Mobilier	4 450,61 €	719,98 €	268,80 €	4 901,79 €
Matériel	29 219,50 €	- €	2 269,98 €	26 949,52 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	47 352,94 €	1 419,98 €	2 608,67 €	46 164,25 €

Amortissements des Immobilisations Corporels et Incorporels

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Logiciels	- €	- €	- €	- €
Installations et agencements	4 263,87 €	580,77 €	- €	4 844,64 €
Matériel de transport	- €	- €	- €	- €
Matériel de bureau et informatique	4 716,18 €	1 867,92 €	69,89 €	6 514,21 €
Mobilier	4 472,61 €	239,99 €	268,80 €	4 443,80 €
Matériel	23 452,49 €	1 911,30 €	1 581,64 €	23 782,15 €
Matériel divers	- €	- €	- €	- €
	36 905,15 €	4 599,98 €	1 920,33 €	39 584,80 €

AG

Etat des Créances

CREANCES	Montant brut	A moins d'un an	A plus d'un an	A plus de cinq ans
Prêts	- €	- €	- €	- €
Cautions	- €	- €	- €	- €
Sous Total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Usagers	36322,03	36 322,03 €	- €	- €
Etat et organismes publiques	70806,18	70 806,18 €	- €	- €
Collectivités locales	4 258,67 €	4 258,67 €	- €	- €
Autres créances	1000,07	1 000,07 €	- €	- €
Sous Total	***112 386,95 €***	***112 386,95 €***	**- €**	**- €**
Charges constatées d'avance	1 477,74 €	1 477,74 €		
Total créances	**113 864,69 €**	**113 864,69 €**	**- €**	**- €**

Charges Constatées d'Avance	1 477,73 €
Defi informatique du 01/05/25 au 30/04/26	68,00 €
Defi Informatique du 01/11/25 au 31/10/26	356,52 €
Defi Informatique du 01/11/25 au 31/10/26	64,20 €
KOESIO REGUL 2025 + 01/01/26 AU 31/03/25	694,78 €
VITAFEDE Licence 2025/2026	121,44 €
GE FC DROPBOX 28/10/25 AU 24/10/26	172,80 €

Provisions Dépréciations

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision des comptes clients	122,60 €	125,52 €	- €	248,12 €
Provision des partenaires	3 426,55 €	- €	3 426,55 €	- €
Provision prêts et participation avec droit de reprise	- €	- €	- €	- €
	3 549,15 €	**125,52 €**	**3 426,55 €**	**248,12 €**

Provisions pour Risques et Retraite

Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Provision risque (Avocat AL Oye et Pallet)				- €
Provision retraite	5 691,23 €	2 089,82 €	- €	7 781,05 €
	5 691,23 €	**2 089,82 €**	**- €**	**7 781,05 €**

Etat des Dettes				
DETTES	Montant brut	A moins d'un an	Entre 2 et 5 ans	A plus de cinq ans
Dettes financières				
Etablissement de crédit	- €	- €	- €	- €
Sous total	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres Dettes				
Fournisseurs	17096,39	17 096,39 €	- €	- €
Autres dettes diverses	262,64	262,64 €	- €	- €
Dettes Usagers	24,00 €	24,00 €	- €	- €
Dettes Personnel	28 925,62 €	28 925,62 €	- €	- €
Dettes Associations et fédérations			- €	- €
Sécurité sociale et aut.org. sociaux	26493,81	26 493,81 €	- €	- €
Etat et autres collectivités publiques		- €	- €	- €
Sous total	**72 802,46 €**	**72 802,46 €**	**- €**	**- €**
TOTAL	**72 802,46 €**	**72 802,46 €**	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	4 798,80 €	4 798,80 €		
TOTAL GENERAL	**77 601,26 €**	**77 601,26 €**	**- €**	**- €**

Produits Constatés d'Avance	4 798,80 €
GYM 2026	1 579,80 €
DANSE 2026	2 253,00 €
ADHESIONS 2026	966,00 €

AG

Factures Non Parvenues	5 941,72 €
CAC 2025	3 840,00 €
ALMERIA REGUL T4	20,50 €
DEMAT 2025	63,50 €
TRALALERE 2025	233,00 €
WESCO	580,08 €
MAD FD25 POLYVALENTE	604,64 €
DEFI - ACCOMPAGNEMENT A DISTANCE	600,00 €

Honoraire des commissaires aux comptes		
	Agiliance	Commissaires aux comptes 2
Honoraires afférents à la certifications des comptes	3 840,00 €	- €
Honoraires afférents aux services autre que la certification des comptes	- €	- €
Total	3 840,00 €	- €

Fonds Propres				
Nature	Solde au 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2025
Reserves facultatives	32 351,79 €	- €	- €	32 351,79 €
Report à nouveaux	199 481,91 €	14 765,06 €	- €	214 246,97 €
Subvention d'investissement	- €	- €	- €	- €
Amortissement subvention équipement	- €	- €	- €	- €
Résultat sous contrôle financeurs	115 858,63 €	30 159,27 €	6 034,94 €	139 982,96 €
	347 692,33 €	44 924,33 €	6 034,94 €	386 581,72 €

Répartition des produits liés à l'adhésion Familles Rurales

	Nb adh	Tarif Unit	Montant
Cotisations FD 25	150	18,90 €	2 835,00 €
Cotisation association locale	150	1,10 €	165,00 €
		20,00 €	**3 000,00 €**

7 EFFECTIF

Effectif Moyen (en équivalent temps plein)	Personnel salarié	Personnel mis à disposition GEFC
Employés et cadres confondus	11,51	0,15
TOTAL	**11,51**	**0,15**

8 EMPRUNTS EN COURS

Pas d'emprunt en cours

9 ENGAGEMENTS EN MATIERE DE DEPART EN RETRAITE

Une provision pour départ en retraite est constituée au titre des salariés succeptibles de partir au cours des dix prochaines années.

10 PROJECTIONS 2026

Sur l'année 2026, il n'y a pas de changement dans les équipes de prévu :
Larger Morgane (26h30/semaine) continue à pallier au remplacement de Coralie Del Pie et Marion Saunier qui sont à 80% suite à leur retour de congés maternités, jusqu'au 30/07/2026
Peut-être un changement de gouvernance, le président actuel se présentant aux élections ne gardera pas ce poste s'il est élu.
Il y aura surement un changement de trésorière
De nouvelles animations son prévu par l'association. En plus du vide grenier qu'elle organise depuis plusieurs années, de la gym et de la danse, il y a des matinées « bien-être »
. et découverte « zumba » ou encore « chasse à l'œuf » d'organisés.

11 DETAIL DES SUBVENTIONS

Familles	246 826,65 €
CAF	268 923,55 €
MSA	- €
Communes	34 259,00 €
Syndicats Intercommunaux	46 173,60 €
Etat	7 236,34 €
	603 419,14 €

12 LE BENEVOLAT ET LE SOUTIEN DES FINANCEURS AVEC MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MATERIEL ET PERSONNEL

Les bénévoles peuvent être amenés à participer aux conseil d'administration ou aux assemblées générales des associations locales.

L'évaluation du bénévolat n'est pas significative au 31/12

AG